



VILLE DE DANVILLE

AVIS PUBLIC

**AVIS DE DÉPÔT DU SOMMAIRE
DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE ANNÉE (3^e)
DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2019-2020-2021**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Danville sera en vigueur, pour sa troisième et dernière (3^e) année financière, en l'an 2021. Ce rôle a été déposé à mon bureau le 2 septembre 2020, à 16 h 20. Par conséquent, toute personne le désirant peut prendre connaissance de ce rôle au bureau municipal sis au 150, rue Water, à Danville, durant les heures d'affaires.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les exigences suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé, à savoir :
**MRC des Sources
309, rue Chassé
Asbestos (Québec) J1T 2B4**
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à la MRC des Sources ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Danville, le 3 septembre 2020

M^{re} Josée Vendette,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
M.A.P. Gestion municipale